

La réforme de l'orthographe

Autor(en): **Havet**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **18 (1889)**

Heft 7

PDF erstellt am: **17.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1039920>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Aucune leçon ne peut durer plus de dix minutes pour les tout jeunes enfants de 3 à 4 ans et vingt minutes pour les autres ; si elle dépasse ce temps, elle sera coupée par un exercice récréatif soit un peu de gymnastique sur place, l'exécution d'un chant ou la récitation d'une historiette ou d'une poésie.

Du reste, la perspicacité de l'institutrice doit être constamment tenue en éveil : dès qu'elle voit se manifester le moindre signe de lassitude chez ses jeunes auditeurs, elle cesse à l'instant cette occupation, pour la remplacer par une autre qu'elle a su faire désirer. Après une occupation ayant demandé à l'enfant une certaine tension d'esprit, il faut nécessairement un exercice délassant son intelligence, tout en développant ses facultés physiques.

Ex. : Jeu gymnastique ou jeux libres, sous la surveillance de l'institutrice.

Quant à la méthode à suivre, la meilleure n'est-elle pas celle qu'a créée le génie de l'illustre pédagogue allemand ? Cette méthode par excellence, qui comprend une série bien graduée d'occupations manuelles alternées de jeu, de causeries, de chants, de déclamations, forme un tout complet destiné à développer, avec ensemble et harmonie toutes les facultés naissantes de l'enfant.

Pour que cette méthode produise ses heureux effets et pour qu'elle ait une réelle utilité pratique, il faut que l'institutrice se pénétre bien de l'esprit du grand maître, et qu'elle suive en toute chose les grands principes qu'il a posés.

Il ne suffit pas, pour suivre la méthode Froebel, de se faire les serviles copistes d'un manuel quelconque ; mais, disciples fervents et éclairés, il faut chercher constamment à appliquer les idées qui ont guidé le créateur dans son admirable système, cultiver les sens et les facultés naissantes de l'enfant, ouvrir son cœur aux influences morales, et lui faire contracter des habitudes d'ordre et de travail. Nul doute alors que l'école primaire, continuant et achevant la tâche commencée, ne fasse de l'enfant un homme capable de poursuivre par lui-même l'œuvre de son propre perfectionnement et le prépare pour la vie industrielle et pour la vie sociale.

LA RÉFORME DE L'ORTHOGRAPHE

M. Havet, professeur au Collège de France, publie sous ce titre l'article suivant :

« Je vais tâcher de n'être pas trop long, bien que la matière soit inépuisable, et qu'on ne puisse s'en prendre à l'orthographe sans se trouver le champion d'une multitude d'enfants et d'hommes. Elle gêne tout le monde ; il n'y a pas un être humain, fût-ce un correcteur d'imprimerie, qui en sache toutes les minuties de façon à n'hésiter jamais. Si les *Débats* lançaient contre elle un monitoire et enregistreraient les dénonciations des Français de toute classe, quel matériel d'accusation formidable ! Mais votre format pourrait-il tout contenir ?

« Je ne viens pas à bout de me rappeler, dirait l'un, si on écrit des *verroux* comme des *genoux*, ou bien des *verrous* comme des *trous*, des *sous* et des *clous*. »

« Pour étudier ces raffinements, dirait l'autre, j'ai dépensé tant de mois de mon enfance. » — « J'enrage, dirait l'instituteur, de dicter à trente enfants ce ramassis de subtilités; j'aurais plus de cœur à leur enseigner la botanique ou l'histoire. » — « Jamais, dirait l'homme du peuple, je n'arriverai à lire comme un bourgeois; quand je lis, je m'embrouille. » Et il y aurait encore bien d'autres griefs. « Un Allemand sait sa langue plus vite que nous. » Car l'orthographe allemande est plus simple que la nôtre. — « Un petit Tunisien aura plus tôt fait d'apprendre l'italien que le français. » Car l'orthographe italienne est plus simple encore.

« Nos chinoiseries d'orthographe coûtent au pays bien plus qu'il ne s'en doute : perte de temps et perte de travail, moindre culture d'un bon nombre de Français, moindre expansion de la langue française. Elles prêtent non seulement à la moquerie, si on considère les dehors, mais à une sorte de colère — il faut bien dire le mot juste — quand on va au fond et qu'on songe sérieusement comme ces futilités sont chères. En vérité, on en parle trop peu, les uns se taisant par insouciance ou manque de loisir, les autres parce qu'il existe une croyance très répandue à je ne sais quelle noblesse mystique ou quelle perfection latente de notre orthographe. Une foule de gens sont persuadés que ce jeu de casse-tête est quelque chose de scientifique; ils se figurent, sans savoir pourquoi, que cette collection de règles capricieuses contient la quintessence de la linguistique et de l'étymologie.

« Qu'il soit permis à quelqu'un qui n'est pas dupe de s'expliquer là-dessus. Non, il n'y a rien de commun entre l'étymologie et notre bizarre orthographe. Non, réformer l'orthographe n'est pas sacrifier l'étymologie.

« Puisque déjà on écrit *frénétique* par un *f*, il n'y a aucune raison étymologique pour écrire *néphrétique* avec un *ph*. Puisque déjà on a supprimé l'*h* dans *throsne*, *caractère*, *rhythme*, on peut l'ôter dans *théorie*. Il n'y a rien d'antiétymologique à écrire *fameus* plutôt que *fameux*, car ce mot vient du latin *famosus*. Rien d'étymologique ne justifie *x* au lieu d'*s* dans *les faus bijoux*, *les beaux cheveux*. *Apeler*, étymologiquement, n'a pas droit à un *p* de plus qu'*apaiser*, ni *agrégat* à un *g* de plus qu'*agrégé*. Même *j* pour *g* n'a rien qui choque l'étymologie, nous pourrions écrire *jenre* tout comme nous écrivons *jour* ou *jaune*, car (les gens du métier le savent bien) dans tous ces mots également le *j* vient d'un ancien *g*. Et il serait bien plus « étymologique » d'écrire *ci-jît*, du latin *jacet*, qui s'écrit par un *j*. Enfin l'étymologie ne souffrirait nullement si on se mettait à écrire *home* par un seul *m*, comme *homicide* et le latin *homo*, ou bien encore *honeur* par un seul *n*, comme il s'écrivait en vieux français, comme on écrit aujourd'hui *honorer*, *honorable*, *honorifique*, et comme en latin, en anglais, en italien *honore*, *honour* et *onore*. Et si quelqu'un peut s'effrayer à l'idée d'écrire un *cart*, du latin *quartus*, comme un *carré*, du latin *quadratus*, c'est peut-être l'homme du monde, ce n'est certainement pas l'étymologiste.

« Celui-ci, au contraire, applaudit par métier à tout changement qui est de nature à rendre les rapports mutuels des mots plus réguliers, et par conséquent plus clairs. Il serait charmé de voir, entre *beuf* (non plus *bœuf*) et *bouvier* exactement le même rapport qu'entre *nerf* et *nouveau*. Et il éprouverait non un agacement, mais bien

une sorte de jouissance à écrire comme en vieux français, avec la simplicité du bon sens : *cinc, sis, set, dix, vint, mile*.

« La preuve que la simplification de l'orthographe peut plaire aux étymologistes, c'est l'attitude qu'ils ont prise.

« Qu'on demande à quelques hommes du métier, français ou étrangers, de désigner le savant d'Europe le plus compétent pour l'étymologie française, l'homme qui a étudié le mieux l'histoire de notre langue aussi bien que celle de notre littérature, et qui réunit le plus complètement toutes les connaissances spéciales. Tous répondront le même nom ; celui de M. Gaston Paris, membre de l'Institut. Or, quand a été fondée la Société de réforme orthographique, M. Gaston Paris a été le premier à encourager son fondateur, M. Paul Passer. Il lui définissait ainsi, dans une lettre publique, l'orthographe actuellement en vigueur : *Des règles arbitraires et confuses qui ne peuvent que fausser, après l'avoir torturé, l'esprit des enfants*. Et il le félicitait de susciter enfin une *agitation orthographique*.

« Veut-on une seconde autorité ? La plus haute en cette matière, avec M. Paris, c'était M. Darmesteler, dont la mort prématurée, survenue il y a trois mois, a été un deuil pour la science comme pour ses amis. Il enseignait notre vieille littérature et notre vieille langue à la Sorbonne, et personnellement il s'occupait avant tout d'approfondir l'histoire des mots français.

« Qu'on n'aille pas croire que Darmesteler ait été moins sévère que M. Paris pour notre orthographe.

« Loin de là ; il déclarait qu'elle est après l'anglaise, *la plus incohérente et la plus compliquée des orthographes modernes*. Il a écrit dans la *République française* sur les moyens de la rectifier. Enfin, il avait tenu à être membre de la Société de réforme orthographique.

« Il y a là, d'ailleurs, un fait qui n'est pas spécial à la France. En Angleterre et en Allemagne, en Espagne et en Suède aussi bien que chez nous, les champions de l'orthographe dite *étymologique* appartiennent au public incompetent ; tandis que dans tous ces pays les savants spéciaux, au nom de l'étymologie elle-même, demandent qu'on rapproche l'orthographe de la prononciation. C'est qu'en réalité il n'y a point antagonisme entre la phonétique et l'étymologie. Tout au rebours, il y a solidarité, et la langue dont la notation est la plus simple est, pour cela même, celle dont les origines se voient le mieux.

« Aussi l'Académie française, qui est en possession du gouvernement de notre orthographe, serait-elle en mesure de la réformer aisément. Elle n'a pas besoin de s'embarquer dans de longues recherches érudites. Corneille, Bossuet, Voltaire, qui n'étaient pas des linguistes ont été d'excellents réformateurs en cette matière.

« Evidemment il y aurait profit à ce que l'Académie consultât les spécialistes ; mais ce qui sera plus indispensable encore, ce serait qu'elle s'arrangeât pour connaître l'opinion des instituteurs. Car on devrait, en réglant l'orthographe, penser toujours et surtout aux nécessités du premier enseignement.

« En appliquant le moins pédant des principes, — simplifier, simplifier, simplifier encore, — l'Académie fera une orthographe commode pour l'enfance et d'autant plus approuvée des doctes qu'elle sera plus près d'être infantine. Elle ne risque pas de trop innover, de trop donner au principe phonétique. Quelque radicalisme qu'elle essaye de mettre à ses réformes, elle sera toujours en deçà de ce que rêvent les étymologistes, c'est-à-dire le renoncement à toutes les fausses velléités d'étymologie.

« A la presse sérieuse son rôle : celui de déraciner dans l'opinion la superstition étymologique et de préparer le public instruit à certaines hardiesses nécessaires. »

* * *

La Société de réforme *ortographique*, qui compte parmi ses membres nos grammairiens les plus distingués, adresse la pétition suivante aux membres de l'Académie française. Bien que nous ne prenions pas parti, nous publions cette pétition avec empressement. Beaucoup de nos lecteurs, nous le savons, sont partisans de ces idées-là.

Messieurs,

L'Académie française gouverne l'orthographe de notre langue. Sans que ses arrêts aient de sanction, ils servent de règle commune aux imprimeurs, c'est donc à l'Académie que doit s'adresser une pétition ayant pour objet une simplification de l'orthographe.

Pour y faire droit, d'ailleurs, l'Académie n'a qu'à continuer son œuvre. La simplification, elle l'a poursuivie continûment depuis l'origine. Il y a peu d'années, elle supprimait encore des signes inutiles, le trait d'union de *très-bon*, la seconde *h* de *diphthongue*. Le public, à ce moment, a suivi avec discipline. Ce que l'Académie fera dans le même sens sera toujours ratifié par la pratique universelle.

Les soussignés font appel aux traditions réformatrices de l'Académie pour solliciter d'elle un nouveau perfectionnement. Elle seule peut en formuler la règle et la mesure. Voici des exemples des questions qu'on lui demande de trancher :

1^o Question des suppressions d'accents muets (*où, là, gîte, qu'il fût*). De là, pour les typographes, l'économie possible de quatre caractères à faire fondre dans chaque corps (*â, ù, î ù*)

2^o Question des suppressions d'autres signes muets (trait d'union dans *peut-être*, *h* dans *rythme*, *l* dans *le fils*, *o* dans *faon*) ; questions du dédoublement (*honneur* par *n* simple, comme *honorer*) et de la substitution d'une lettre à deux (*f* pour le *ph* des mots grecs, comme déjà dans *frénésie, fantaisie, faisan*). De là, pour qui écrit, une économie possible de temps ; pour qui imprime, une économie possible d'espace et d'argent.

3^o Question de l'uniformité (*dixième* écrit comme *dizaine, dix* comme *la vis*, les pluriels *genoux, étaux* comme les pluriels *fous, landaus*). De là, pour quiconque étudie la langue, une économie possible d'efforts.

Ce qui inspire la présente pétition n'est pas une idée abstraite. Les soussignés, au contraire, croient pouvoir invoquer des intérêts réels.

Ils invoquent d'abord un intérêt trop souvent méconnu, et qu'on a le droit d'appeler national. Car, pour la France, il n'est pas indifférent que son idiome soit aisé ou malaisé à apprendre. En en retouchant l'orthographe, l'Académie le rendra plus rapidement assimilable pour nos concitoyens bretons ou basques, pour nos sujets et protégés des pays musulmans, enfin pour tant d'étrangers, clients ou amis, soit de l'Etat français, soit du génie français.

Ensuite, ils invoquent l'intérêt individuel des personnes peu lettrées, à qui l'Académie peut faciliter l'accès de la culture. Et tout particulièrement, l'intérêt des enfants. Mille difficultés gratuites

peuvent leur être épargnées par une décision de l'Académie, et il dépend d'elle d'alléger d'un lourd fardeau la population enfantine toute entière et ses maîtres. Ce sont là sans doute des considérations sérieuses. Les soussignés les soumettent respectueusement aux réflexions de l'Académie, et en tirent l'espoir que leur requête sera entendue.

ASSEMBLÉE DES INSTITUTEURS

à Châtel-Saint-Denis

La Société fribourgeoise d'éducation a eu jeudi, 13 juin, à Châtel-Saint-Denis, sa 19^e assemblée générale. C'est une des réunions les mieux réussies qu'ait eues cette Association. Plus de 300 personnes ont assisté avec le plus grand intérêt à la séance du matin qui a duré jusqu'à une heure de l'après-midi. Deux cent treize sociétaires ont pris part au banquet qui a suivi.

Parmi les personnages de distinction qui ont tenu à donner à l'Association un témoignage de sympathie en assistant à la réunion, nous avons remarqué Mgr Savoy, membre de la Commission des études; Messieurs les préfets des districts de la Glâne, de la Veveyse et de la Broye; M. Vonlanthen, secrétaire de la direction de l'Instruction publique; tous les inspecteurs scolaires; M. Comte, révérend curé de Châtel, délégué de Monseigneur l'évêque du diocèse et accompagné d'une trentaine d'ecclésiastiques; M. le président du Tribunal de la Veveyse et des représentants des diverses autorités du district et de la commune de Châtel.

Le Valais avait envoyé trois délégués parmi lesquels nous avons été heureux de saluer M. Opfner, le zélé directeur de l'Ecole normale de ce canton.

M. Python, directeur de l'Instruction publique, retenu à Berne par les travaux des Chambres fédérales, s'est fait remplacer par le dévoué secrétaire de la direction de l'Instruction publique.

Châtel s'était mis en fête pour recevoir ses hôtes. Toutes les maisons étaient pavoisées. L'ancienne église où devait avoir lieu la séance du matin était décorée avec beaucoup de goût. Les autorités communales de cette ville avaient eu la délicate attention d'envoyer à la gare de Palézieux une vingtaine de chars pour recevoir les membres de la Société à leur descente des divers trains.

Le cortège s'est formé à l'entrée de la ville et, précédé de l'excellente musique de Châtel, il s'est rendu à l'église où